

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

ATTESTATION COLLABORATEUR

POUR LE COLLABORATEUR SALARIE OU AGENT COMMERCIAL

DANS TOUS LES CAS

- ✓ Une copie de la pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation), ou le cas échéant copie du titre de séjour pour un ressortissant d'un Etat tiers,
- ✓ Copie de la carte professionnelle du titulaire, si la carte a été délivrée par une préfecture,
- ✓ Pour un collaborateur agent commercial : un justificatif d'assurance en responsabilité civile (arrêté du 01.09.1972),
- ✓ Formulaire CERFA 15315*01
(téléchargement : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15315.do)

POUR UN RESSORTISSANT D'UN ETAT TIERS

- ✓ Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document « équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat »

ATTENTION TOUTES LES PIÈCES DOIVENT ÊTRE PRODUITES EN LANGUE FRANÇAISE OU TRADUITES PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTÉ

**REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DE
L'ATTESTATION COLLABORATEUR : 50 €
Arrêté du 19 juin 2015**

Le dossier doit être déposé ou adressé à la CCI uniquement par le titulaire de la carte professionnelle.

MCJ-30.11.2017